

Déclaration préalable au CSA Central du 21 et 22 juin 2023

Madame la Présidente,
Cher(e)s Collègues,

La **CFDT-VNF** s'interroge sur la méthode de la direction à prendre des arbitrages sur différents sujets qu'elle décide de porter ou non à la connaissance des élus dans cette instance, mais aussi dans l'ensemble des CSA locaux.

Nous allons reprendre dans les grandes lignes 3 exemples des dernières semaines qui selon nous, justifient nos interrogations :

→ **L'expérimentation qui aurait lieu depuis le mois de mars pour centraliser au Siège le suivi des retraites pour les agents de droit public.**

Sans parler du fond, ce sujet qui impacte toutes les DT et de nombreux agents, aujourd'hui encore comptabilisés comme référents sur ces missions, n'aurait-il pas dû être présenté en point d'information dans cette instance en amont de cette expérimentation ? Expliquer les enjeux, la méthode de l'expérimentation, le calendrier, les moyens à mobiliser au siège pour absorber ces nouvelles missions n'est-ce pas le minimum selon vous ? Cette expérimentation qui devait initialement prendre fin pour se généraliser dès le mois de septembre est finalement prolongée pour diverses raisons qu'il vous appartient d'expliquer. Pour autant, vous l'aurez compris, nous souhaitons une totale transparence sur cette démarche qui s'inscrit en parallèle du projet de centralisation de la gestion administrative des personnels de droit public.

→ **La remise à plat de la famille d'emplois administration et logistique.**

Nous avons appris par différentes alertes de salariés que dès le mois de septembre il serait envisagé d'élargir le périmètre professionnel des assistantes de direction en confiant à certaines, la gestion de nouveaux directeurs parfois même dans une autre direction que la leur. À la suite de nos interrogations, vous nous avez indiqué qu'en effet une stratégie nationale était en discussion afin d'aller vers une mutualisation de ces fonctions pour élargir le périmètre des assistantes.

Les différentes propositions auraient fait l'objet d'échanges et de validations en comité de coordination avec l'ensemble des directeurs du siège mais pouvez-vous nous dire si cette réflexion sera étendue à l'ensemble des DT ? Là encore, sans rentrer sur le fond, la forme nous semble critiquable. Pourquoi un tel calendrier ? Pourquoi ne pas avoir fait une information préalable de la démarche dans cette instance notamment si ce projet concerne toutes les directions territoriales et le siège ? Pourquoi ces annonces aux personnels sans même avoir pris soin de les concerter et de mesurer l'impact sur leur charge de travail ? Pourquoi ne pas avoir inscrit un point d'information dans les CSA locaux ? Quelle est la logique et la cohérence d'ensemble quand certaines directions semblent concernées et d'autres non ? Là encore nous vous demandons de clarifier la méthodologie et le calendrier. Nous demandons une nouvelle fois de la transparence et un minimum de considération pour les personnels qui feront les frais de vos décisions.

→ **Expérimentation des référents juridiques nationaux VNF**

En octobre 2022, lors d'un club juridique, le Directeur de la Direction Juridique Economique et Financière aurait annoncé l'engagement d'un projet de service visant les services de la DJEF.

Compte-tenu du contexte et des enjeux rencontrés par VNF (réduction des effectifs / optimisation des moyens), ce projet aurait conduit à réfléchir à la mise en œuvre d'un projet de service visant l'ensemble de

la filière juridique incluant les Bureaux des Affaires Juridiques (BAJ) des DT par l'instauration de nouvelles méthodes de travail et de nouvelles tâches attribuées aux juristes.

L'objectif de cette expérimentation serait notamment de créer des référents nationaux sur des thématiques juridiques complexes afin de « rationaliser, moderniser, simplifier » l'action de la filière juridique. La présente expérimentation aurait été faite pour une durée d'un an. Il aurait été précisé qu'il serait possible de prolonger cette expérimentation pour les sujets de référence qui n'auraient pas fait l'objet d'un nombre de sollicitations suffisantes pour établir un retour d'expérience.

Le Directeur Juridique aurait exposé ses motivations sur ce projet en encourageant les juristes à y prendre part activement afin qu'ils définissent une nouvelle organisation de travail. De plus, il aurait annoncé que ce projet serait basé sur le volontariat et constituerait une expérimentation qui n'amènerait pas de modifications de fiches de poste et donc n'imposerait pas de concertation des instances. Pour autant, il serait prévu que cet engagement serait repris dans les entretiens professionnels des agents et c'est leur hiérarchie, non consultée à l'origine, qui aurait la charge de les évaluer sur leur contribution.

En effet, ce projet de service aurait été mené sans une réelle concertation avec la hiérarchie directe des agents concernés, ce qui aurait conduit les agents à se trouver dans une position des plus inconfortable. Il semble que ce soient les juristes qui ont dû prévenir eux-mêmes leur direction respective sur la mise en œuvre de ce projet afin qu'elle mesure la portée de ces nouvelles missions sur la charge de travail quotidienne des équipes. Ils ont également alerté du risque concomitant de ne plus pouvoir exercer les missions initialement inscrites dans leur fiche de poste qui, à l'origine, sont dévolues auprès des collaborateurs de leur DT.

Beaucoup d'agents ont exprimé des réticences et des inquiétudes sur la mise en place d'un tel projet et l'impact de la baisse des effectifs des équipes juridiques. Une autre crainte est qu'à la suite de cette expérimentation, il soit envisagé la création d'une nouvelle direction générale centralisée avec le rattachement des agents des BAJ des DT auprès du Siège et donc la mutualisation des missions et des dossiers à supporter sur l'ensemble des équipes du juridique. A ce stade, cela semble exclut... mais les expériences passées justifient la méfiance quant à cet engagement.

Alors que de nombreux services juridiques sont en surcharge de travail, il apparaît difficilement acceptable, la création de nouvelles missions comme la délocalisation du traitement de certains contentieux en appel (les plus simples) et la création d'un rôle de référent spécialiste juridique au niveau national pour chacun des agents, le tout bien entendu sans aucune contrepartie ou reconnaissance financière et évidemment à effectif constant !

Malgré une position unanime des équipes des DT pour rejeter cette mission de référent, le Directeur Juridique se serait montré inflexible sur son instauration et aurait décidé d'acter que chaque agent devait s'attribuer une thématique juridique. Il aurait même suggéré qu'il serait préférable que ces pistes de propositions viennent de la bonne volonté des participants au risque de passer par la contrainte. Si tel est le cas, voilà une « bonne démonstration » d'un management participatif et d'une qualité à fédérer et mobiliser ses personnels.

Concernant cette instance et les CSA locaux, voilà également « une belle démonstration » de la qualité du dialogue social et du bon niveau d'information partagé.

Vous l'aurez compris, **la CFDT-VNF** souhaite une clarification sur la nécessité de la mise en œuvre de ce projet, une étude d'impact, l'engagement d'aucune pression sur les personnels s'il s'agit réellement de volontariat et le bilan des moyens qui seront mobilisés pour leur permettre de réussir cette commande sans se mettre en difficulté sur leurs missions quotidiennes.

Plus généralement, **la CFDT-VNF** souhaite que la DRHM clarifie ses arbitrages qui semblent être à l'inverse des engagements pris dans le pacte social. En effet, celui-ci prévoit une transparence et une information le

plus en amont possible des instances sur l'ensemble des projets de réorganisation. **La CFDT-VNF** n'accepte pas l'idée d'une mise en place de réorganisation sous couvert d'expérimentation démultipliée se dispensant d'une présentation dans cette instance alors qu'elle conduira inexorablement à un impact sur les personnels et leurs conditions de travail. **La CFDT-VNF** dénonce également des présentations de pure forme qui acteraient en réalité un fonctionnement en œuvre depuis plusieurs mois ou années.

Cette façon de faire opacifie encore davantage les projets de réorganisation pour lesquels, dans certaines instances, vous refusez la présentation d'organigrammes nominatifs, la production des fiches de postes, bref tout ce qui aurait vocation à clarifier le projet et les impacts de celui-ci sur les personnels.

Concernant le point de consultation qui sera présenté demain sur la révision de l'instruction temps de travail de VNF, la CFDT-VNF est dubitative quant à la rédaction de ce projet et sa cohérence avec le projet du RIVE notamment sur le sujet de banque d'heures qui, en l'état, conduirait à l'écêtement des banques d'heures existantes. Sans surprise, vous noterez que pour **la CFDT-VNF** cela serait inacceptable mais nous aurons l'occasion de développer nos remarques demain.

Enfin, **concernant les annonces du Ministre de la Fonction Publique** portant sur :

- La revalorisation du point d'indice à hauteur d'1,5 % au 1^{er} juillet soit 0,75 % sur 2023 ;
- La revalorisation de 9 points d'indice pour les revenus les plus bas sans en définir à ce stade ce qu'il considère comme un bas revenu ;
- La revalorisation de 5 points d'indice pour tous les agents publics ;
- Les 10 % de revalorisation des frais de mission ;
- Le remboursement à hauteur de 75 % des abonnements transport.

Savez-vous à quelle date vont paraître les textes officiels actant ces annonces ? Avez-vous chiffré le montant à mobiliser pour la mise en œuvre de celles-ci ? Y aura-t-il un abondement de la masse salariale par l'état dès la mise en œuvre ou VNF devra t'il, comme l'année dernière, s'auto financer pour l'année en cours ? Si tel est le cas, cela gagera-t-il les 500 000 € initialement budgétés en 2023 pour la mise en place du RIVE ? Cette dépense étant pérenne, cela peut-il conduire à remettre en cause le contenu du RIVE pour lequel vous aviez chiffré un budget de 800 000 € en année pleine ?

Nous vous remercions par avance pour l'ensemble des réponses que vous saurez sans nul doute nous apporter sur l'ensemble de cette déclaration préalable.

Les élus CFDT-VNF
Au CSA Central